BIBLIOGRAPHIE

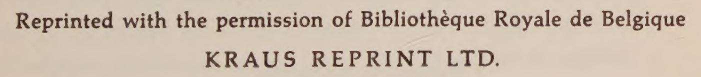
DE

BELGIQUE

JOURNAL OFFICIEL DE LA LIBRAIRIE

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE
1899

PREMIÈRE PARTIE
LIVRES. — CARTES ET PLANS


Reprinted with the permission of Bibliothèque Royale de Belgique
KRAUS REPRINT LTD.
Nendeln / Liechtenstein
1967

elle indiquera le nom de l'auteur, le titre de l'étude et la revue où celle-ci a été insérée. Ce système aura pour résultat de recueillir et de faire connaître les nombreux travaux scientifiques parus dans les revues périodiques au cours de chaque mois. Il sera joint annuellement à ce *Bulletin* une table de références aux rubriques des douze numéros et une table alphabétique des noms d'auteurs. De cette manière sera formée une table générale, commune aux nombreuses revues belges.

Sans rien perdre de son caractère pratique, qui sera au contraire renforcé, la *Bibliographie de Belgique* augmentera en valeur scientifique, car elle dressera désormais l'inventaire détaillé de toutes les productions des écrivains belges, tant les œuvres publiées sous la forme du livre ou de la brochure que les nombreux et importants écrits insérés dans les revues littéraires et scientifiques. D'après nos prévisions, les trois volumes de chaque année formeront un total de plus de 1,200 pages (1).

Des modifications essentielles seront également apportées à la disposition matérielle de la *Bibliographie de Belgique*. Pénétrés de cette conviction que, pour être vraiment pratique, la lecture des notices doit pouvoir se faire avec aisance et rapidité, nous avons adopté une forme typographique qui mettra en relief les mentions les plus importantes ; en outre, des soins tout particuliers seront apportés à l'impression du recueil qui continuera à paraître très exactement aux dates fixées.

Une bibliographie nationale, telle que la *Bibliographie*

(1) L'importance grandissante de la *Bibliographie de Belgique* résulte des nombres d'ouvrages relevés par elle depuis sa fondation.

Année	Nombre	Année	Nombre	Année	Nombre
1875	1231	1883	1450	1891	1750
1876	926	1884	1491	1892	1793
1877	988	1885	1759	1893	2175
1878	823	1886	1675	1894	2249
1879	778	1887	1442	1895	2660
1880	1176	1888	1666	1896	2382
1881	1072	1889	1640	1897	2320
1882	1015	1890	1807	1898	2479

de Belgique, doit pouvoir être également utilisée par les lecteurs de toutes catégories, par ceux qui dirigent nos bibliothèques comme par ceux qui se consacrent au commerce de la librairie. Dans sa forme actuelle, et avec l'étendue qu'elle comporte, elle satisfera pleinement à cette exigence. En effet ce qui la distingue d'œuvres similaires, c'est le classement minutieux donné aux matières, et la possibilité de la faire servir à l'établissement de répertoires et de catalogues sur fiches.

Le classement des matières bibliographiques a acquis une importance considérable depuis qu'il est reconnu que toute bibliographie doit pouvoir donner réponse aux deux questions suivantes : « Qu'a publié tel auteur ? Qu'a-t il été publié sur tel sujet ? » Pour être réellement utile, le classement par sujets doit être détaillé et précis. Si l'on se borne en effet à des divisions générales, le nombre des titres qui s'accumuleront sous chacune de ces divisions sera considérable et, après quelques années, il deviendra extrêmement laborieux de rechercher les titres des ouvrages, relatifs à une question particulière, parmi des milliers de titres d'autres ouvrages n'ayant avec elle qu'une lointaine analogie. L'application de la classification bibliographique décimale fournit le moyen pratique d'obtenir un classement très spécialisé. Elle consiste essentiellement à attribuer à chaque ouvrage le numéro classificateur d'une rubrique, emprunté à des tables de classification très détaillées, établies une fois pour toutes et admises conventionnellement comme base de tous les classements bibliographiques. La *statistique*, par exemple, est la question numéro 31 des tables de classification, les *finances publiques* la question numéro 336, la *photographie* la question numéro 77, etc... Ces numéros classificateurs sont ajoutés à la suite des titres des ouvrages qui traitent de ces questions. Dès lors, le fait de ranger tous ces titres, dans l'ordre de ces numéros, a pour conséquence de réunir tous ceux qui concernent un sujet identique. Si, au contraire, on adopte pour les titres un classement alphabétique par noms d'auteurs, il sera

néanmoins possible, grâce aux numéros classificateurs, d'utiliser ces titres pour établir un répertoire bibliographique classé par sujets, en les découpant, en les collant sur des fiches et en rangeant celles-ci dans l'ordre des numéros classificateurs imprimés à la suite de chaque titre.

C'est l'Office International de Bibliographie qui a préconisé cette méthode, méthode qui permet d'établir un répertoire des œuvres belges, formé à l'instar du Répertoire Bibliographique Universel à l'élaboration duquel cet Office travaille depuis plusieurs années (1).

Pour le classement des matériaux, le concours de cet Office est acquis à la *Bibliographie de Belgique* et l'indexation des ouvrages continuera à se faire à l'avenir par ses collaborateurs, comme il l'a été depuis trois ans à titre d'essai. Nous distribuerons ultérieurement à nos abonnés les tables abrégées de la classification bibliographique décimale. L'introduction à ces tables leur donnera tous les renseignements complémentaires qu'ils pourraient désirer.

Tous les titres d'ouvrages ou d'articles, publiés dans la *Bibliographie de Belgique*, sont complets par eux-mêmes. Ils ne portent aucune abréviation obligeant à recourir à des tables spéciales, pour les interpréter; ils ne contiennent non plus aucun *idem* qui solidariserait un titre avec le précédent. On peut donc, en se procurant deux exemplaires de la collection, découper séparément les titres et les coller sur fiches, sans craindre de rendre le texte inintelligible. Ces fiches, réunies dans des meubles classeurs, permettent de créer des répertoires continuellement tenus à jour

(1) L'Office International de Bibliographie a ses locaux à Bruxelles, à la Bibliothèque Royale, 1, rue du Musée. Son répertoire bibliographique, qui compte déjà plusieurs centaines de mille fiches, peut être gratuitement consulté par quiconque se présente dans ses locaux, accessibles tous les jours de 9 à 12 et de 14 à 18 heures. — Voir, pour plus ample information, les publications suivantes : *Classification Décimale. Tables générales abrégées. — Catalogue des fiches et meubles classeurs.*

et susceptibles d'être complétés par l'intercalation de fiches empruntées à d'autres sources. Ces répertoires peuvent se réaliser, soit sous la forme onomastique, soit sous la forme méthodique : dans le premier cas, les titres seront classés alphabétiquement, dans le second cas, ils seront classés dans l'ordre des numéros classificateurs.

Cette manière de procéder facilite encore considérablement l'établissement des catalogues des bibliothèques, surtout en ce qui concerne les périodiques. Il est à remarquer en effet qu'une bibliographie bien faite dispense, dans une large mesure, les bibliothécaires du travail fastidieux et considérable de recopier à nouveau les titres exacts des ouvrages et des articles des revues qu'ils reçoivent et de faire suivre ces titres d'indications précises sur le format, le nom de l'éditeur, l'année de la publication, le nombre des pages, etc. Un tel travail est réalisé une fois pour toutes par le service bibliographique de notre recueil, et celui-ci fournit par suite des matériaux tout prêts à entrer dans des catalogues. En ce qui concerne les périodiques, depuis longtemps les bibliothécaires ne peuvent plus songer à en faire le dépouillement régulier, à raison du grand nombre de ces publications et de l'abondance de leurs articles. Il leur sera désormais loisible de pointer, dans la *Bibliographie de Belgique*, tous les titres se rapportant aux revues belges qu'ils reçoivent et de les en extraire pour les introduire dans leurs répertoires.

E. V.

